

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

SPECIALITE
"TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION ET DES ACTIVITES
ARTISTIQUES"

MERCREDI 16 JANVIER 2013 à BAYONNE

Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

(durée : 2 heures - coefficient 3)



L'usage de la calculatrice est autorisé.

Vous répondrez à l'ensemble des questions sur votre feuille de composition à l'exception de la question 1-b et 1-c, de la question 3 et de la question 4-A-c pour lesquelles vous devrez répondre respectivement sur l'annexe B, E et F.

A la fin de l'épreuve, vous devrez remettre :

- votre feuille de composition,*
- les annexes B, E et F qui seront agrafées à votre copie par les surveillants.*

CONTEXTE :

La ville d'Yci dispose de plusieurs équipements pour accueillir des spectacles. Depuis quelques années, elle met en place des partenariats avec des associations et des sociétés de production pour l'organisation de concerts et d'animations.

La production Ailleurs propose à la Ville d'Yci de mettre en place un partenariat pour l'organisation d'un concert de musiques amplifiées (rock, reggae) dans une salle polyvalente de la ville.

En qualité d'agent de maîtrise en charge du suivi logistique et technique des animations de la ville, il vous est demandé d'étudier avec les représentants de la production Ailleurs les conditions de mise en œuvre de cette soirée de concert.

Une convention entre la ville d'Yci et la production Ailleurs (annexe A) vient préciser les obligations de chacun en matière de communication et d'installation technique.

Le concert aura lieu le vendredi 7 juin 2013 à 20 h 00. La salle de concert est disponible à partir du mercredi matin. La production Ailleurs souhaite faire l'ensemble de l'implantation technique (lumière, son, pont d'accroches) et les préparations au concert (balance, essai lumière) dans la journée du vendredi. Les prestataires techniques de la production Ailleurs arriveront sur site le vendredi matin à 8 h 00.

Enfin, dans le cadre du partenariat, un groupe de musique local est programmée en première partie. Vous êtes chargé de le représenter techniquement auprès des prestataires techniques de la production Ailleurs.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et afin de permettre le déroulement de la manifestation, il vous est demandé de préparer l'ensemble de l'organisation.

ANNEXES JOINTES :

Annexe A : Convention entre la ville d'Yci et la Production Ailleurs (pages 5 à 8)

Annexe B : Plan d'implantation de la salle (page 9)

Annexe C : Liste du matériel mis à disposition par la ville d'Yci à la production Ailleurs pour la tenue du concert (page 10)

Annexe D : Fiche technique du groupe local programmé en première partie (page 11)

Annexe E : Plan d'implantation scénique du groupe local (page 12)

Annexe F : Rétroplanning du plan de communication (page 13)

QUESTION 1

a) A l'aide du plan joint (annexe B – page 9), vous déterminerez la jauge possible de public en sachant que la production Ailleurs veut assurer un maximum d'entrées.

Justifiez la jauge possible de public en fonction :

- du nombre des sorties possibles,
- du nombre de public admis,
- des équipes artistiques et techniques présentes (30 personnes).

b) Sur le plan, différenciez les sorties en fonction des personnes présentes.

c) La particularité des concerts de musiques amplifiées nécessite la mise en place d'une zone fumeur en extérieur. Matérialisez cette zone sur le plan tout en prévoyant son dimensionnement pour 500 personnes.

d) Indiquez en quelques lignes, sur votre feuille de composition, le dispositif de sécurité à mettre en place.

QUESTION 2

En fonction des contraintes de planning énoncées précédemment et de l'article 2 de la convention (annexe A – page 5), vous établirez un planning précis des opérations à conduire avant l'arrivée des prestataires techniques de la production.

Pour ce faire, vous disposez d'une équipe de trois personnes toutes habilitées pour les opérations à mener (précisez ces habilitations nécessaires).

Vous disposez :

- d'un camion plateau pour le transport des barrières,
- d'un camion fermé pour le transport du reste du matériel (annexe C – liste du matériel - page 10),
- d'un chariot élévateur sur place.

L'ensemble du matériel a été regroupé préalablement et stocké aux services techniques de la ville d'Yci. Le centre technique municipal se trouve à 10 minutes de la salle où se déroule le concert.

Le planning fera apparaître notamment les **moyens humains et matériels à mettre en place** et les **règles de sécurité à respecter** par vous et vos agents.

QUESTION 3

Dans le cadre de la programmation du groupe local en première partie et en fonction de la fiche technique jointe (annexe D – page 11), réalisez le plan d'implantation scénique de ce groupe sur l'annexe E (page 12).

La scène, comme indiqué sur le plan, fait 8 X 10.

Pour le groupe, vous disposez d'un emplacement de 6 X 5 m pour l'ensemble.

L'espace Backline (2 X 1) est à jardin et la régie retour (2 X 2) à cour.

Vous ferez apparaître le maximum d'information sur ce plan de scène (instrument, micro, retour ...).

QUESTION 4

La Ville d'Yci prend en charge la communication locale relative à cet événement tandis que la société de production Ailleurs gère la communication au niveau régional (cf. annexe A – page 5 : article 4 de la Convention entre la ville de Yci et la société de production Ailleurs – page 7).

La ville de Yci dispose d'un site internet www.Yci.fr, d'un journal d'information trimestriel « Yci info » qui paraît en janvier, avril, juillet et octobre et d'un compte facebook lié à l'actualité événementielle de la ville. Ces 3 supports d'information sont gérés par le service communication constitué d'une seule personne.

Vous êtes chargé de mettre en œuvre toute la communication locale nécessaire pour promouvoir le concert de musiques amplifiées, en relation avec votre collègue du service communication et l'agence de production Ailleurs. Pour promouvoir l'événement, la ville d'Yci a prévu un budget permettant de réaliser de l'affichage de proximité 40x60 installé sur les vitrines des commerces pendant 2 semaines dans un rayon de 20 km et la diffusion d'un flyer en 5 000 exemplaires.

Par ailleurs, la presse locale dans la ville d'Yci comprend 2 quotidiens, chacun ayant son correspondant local, et plusieurs radios.

A- Compte-tenu de ces éléments, vous êtes chargé d'établir 4 mois avant le début de la manifestation, un plan de communication. Vous préciserez :

- a) les cibles (= le public) que vous souhaitez toucher
- b) les supports appropriés pour les différentes cibles identifiées
- c) le rétroplanning de mise en œuvre de la communication sur les mois de mars à juin, en tenant compte des étapes de conception/impression/diffusion-distribution, de réservation des espaces publicitaires et d'information à la presse. Pour cette question, complétez l'annexe F (page 13).

B- Votre collègue du service communication vous aide à réaliser les documents suivants :

a) la conception graphique de l'affiche du concert.

Indiquez les éléments indispensables qui doivent y figurer.

b) la conception graphique du flyer.

Indiquez le format souhaité en expliquant votre choix.

C – Vous devez inviter la presse écrite et les radios locales au concert de façon à ce qu'elles couvrent cette manifestation.

Rédigez en 5 lignes maximum l'invitation presse que vous leur enverrez.

ANNEXE A

CONVENTION de partenariat pour l'organisation du concert Rock Reggae

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville d'Yci

Représentée par Monsieur le Maire, dûment habilité

D'UNE PART

Et

La Production Ailleurs

Représentée par Robert Marlet, en sa qualité de directeur

D'AUTRE PART

OBJET

Suite à plusieurs collaborations, la Production Ailleurs et la ville d'Yci ont décidé de continuer en partenariat le développement d'une offre de concert de musiques amplifiées sur le territoire de la commune.

Une offre de manifestation a été faite à la ville d'Yci par la production Ailleurs pour la mise en place d'un concert de musique Rock et Reggae dans la salle Polyvalente de la ville d'Yci.

La production Ailleurs propose un plateau artistique composé de 2 groupes.

La ville d'Yci prend en considération cette proposition et met à disposition la salle pour cette date afin d'y permettre la tenue du concert.

L'objet de cette convention de partenariat et de mise à disposition est de régler les différentes obligations et les responsabilités de chacun des partenaires suscités dans la mise en place de cette manifestation.

ARTICLE 1 – OBLIGATIONS DE LA PRODUCTION AILLEURS

La Production Ailleurs fournira les spectacles entièrement montés et assumera la responsabilité artistique des représentations. Elle s'engage à mettre tout en œuvre pour une bonne réalisation de cette soirée à la salle polyvalente de la ville d'Yci et à respecter son cahier des charges.

La Production Ailleurs déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques de la salle.

La Production Ailleurs s'engage à respecter les conditions d'exploitation de la salle et à se conformer à l'implantation technique de la salle telle que prévue dans le plan joint. En aucun cas, il ne devra être apporté de modification unilatérale à ce plan d'implantation.

L'assurance de **la Production Ailleurs** couvre sa responsabilité civile en tant qu'organisateur principal de ce concert. Cette assurance couvrira aussi bien les dommages éventuels causés au public, aux artistes et au matériel mis à disposition (salle et équipements s'y afférant).

La Production Ailleurs veillera également au respect de la fiche technique des artistes et effectuera les réservations nécessaires au bon déroulement des concerts notamment en ce qui concerne la location de matériel et d'instruments.

La Production Ailleurs prendra en charge :

- les droits de SACEM et en assurera le paiement directement auprès de l'organisme,
- les frais liés au service de sécurité nécessaires à l'organisation du concert,
- les frais d'hébergement et de transport des artistes,
- les frais de bouche pour l'ensemble des équipes artistique, technique et organisatrice (repas, catering, aménagement des loges...),
- les cachets des artistes,
- l'installation et l'organisation de la technique (son, lumière, structure et les frais techniques et la rémunération des techniciens),
- le nettoyage grossier de la salle (sanitaires, salles et gradins, espace loges) et le rangement de son matériel et de celui de ses prestataires à l'issue de la manifestation.

En qualité d'employeur, **la Production Ailleurs** assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, des artistes invités. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, d'artistes étrangers dans le spectacle.

La Production Ailleurs s'engage à fournir le personnel nécessaire aux déchargements et rechargements, aux montages et démontages et au service des représentations.

Elle assurera en outre le service général du lieu : billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité. En qualité d'employeur, elle assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de ce personnel.

Article 1bis - Buvette et restauration

La Production Ailleurs assurera l'intégralité de la tenue de la buvette. Elle s'assurera de disposer du matériel, des autorisations et du personnel nécessaire à la mise en place de ce Bar. Celui-ci sera disposé conformément à l'indication portée sur le plan ci-joint (annexe B – page 9).

Les prix des boissons et les modalités de vente sont laissés à la discrétion de **la Production Ailleurs**.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DE LA VILLE D'YCI

2-1 - La Ville d'YCI fournira le lieu de représentation en ordre de marche.

Dans le cadre du partenariat cette mise à disposition se fait à titre gratuit aussi bien pour la salle que pour le matériel complémentaire demandé ainsi que pour le personnel mobilisé sur la manifestation.

2- 2 Modalités d'organisation

Pour se faire, la Ville d'Yci est tenue :

- de prévoir l'installation de la scène (8X10), des équipements (loges, aménagement salle et scène) et des différentes barrières nécessaires à la tenue de la manifestation en fonction du matériel à sa disposition ;
- de mettre à disposition la salle à partir du vendredi 7 juin 2013 à 8h et jusqu'au démontage qui devra être terminé au plus tard le lundi matin ;
- de participer à la régie générale de la manifestation ;
- de mettre à disposition un électricien de la Mairie et un régisseur de la salle ;
- de s'assurer que le personnel réglementaire pour la tenue de cette manifestation conformément à la réglementation ERP et SSIAP soit présent.

Pour cette soirée, la Ville d'Yci réalisera un plan d'implantation (annexe B), que **la Production Ailleurs** devra respecter.

ARTICLE 3 – BILLETTERIE

Le prix d'entrée est laissé à la discrétion de **la Production Ailleurs**.

L'entrée du public sera limitée par la vente des billets afin de respecter l'effectif maximum.

La billetterie se déroulera dans le local prévu à cet effet comme indiqué sur le plan.

ARTICLE 4 – PUBLICITE – COMMUNICATION

La production Ailleurs prendra en charge les frais d'impression et d'affichage sur du réseau 4x3 au niveau régional et les relations presse au niveau de la presse spécialisée et régionale.

La ville d'Yci prend à sa charge la communication locale qui comprend :

- la conception graphique des documents de communication, leur impression, leur diffusion,
- les relations presse locales,
- la signalétique à proximité du lieu de l'évènement.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification d'un ou plusieurs articles de la présente convention doit faire l'objet d'un accord signé entre les deux parties par voie d'avenant.

ARTICLE 6 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des Tribunaux de Partou mais seulement après épuisement des voies amiables.

Pour la production Ailleurs

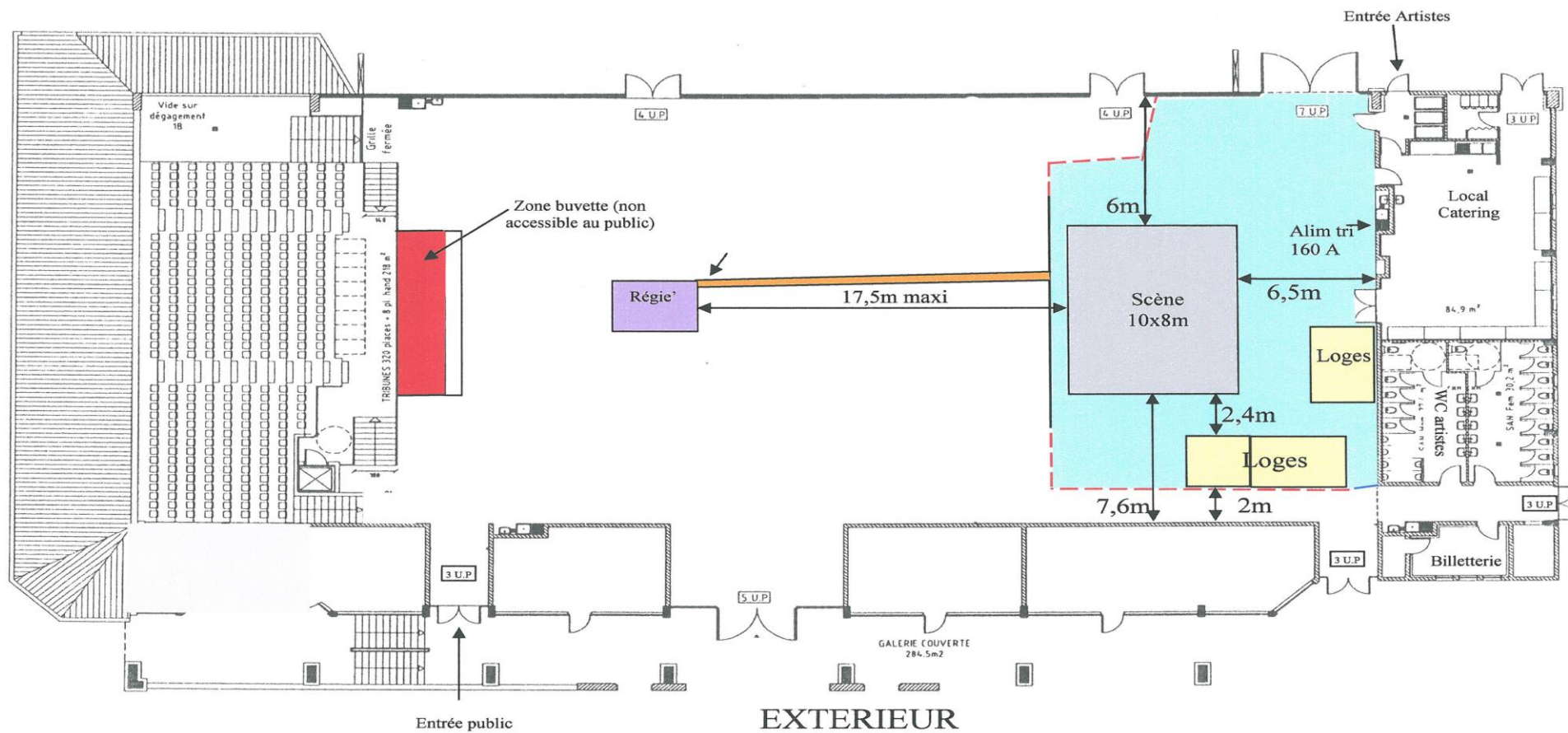
Pour la Ville d'Yci

Le président

Le Maire,

ANNEXE B : Plan d'implantation de la salle

EXTERIEUR



Concert Rock Reggae Salle de la ville d'Y

ANNEXE C

Liste du matériel mis à disposition par la ville d'Yci à la production Ailleurs pour la tenue du concert.

- 4 Pars, avec rallonges pour Merchandising et éclairage buvette
- Moquettes pour les loges (30 m²)
- 2 tentes dépliantes servant de Grandes loges 4.5m x 3m et une tente dépliant 3m X 3m
- Spots nécessaires à l'éclairage des loges
- Ensemble du matériel électrique (rallonge, multiprise) nécessaire à l'installation des loges
- Tissu noir classé M1 (permettant d'occulter l'espace scénique et loges)
- 1 réfrigérateur
- 4 canapés
- 50 chaises
- Guirlande lumineuse
- 3 lampes de chevet
- 4 fauteuils
- 4 miroirs (3 muraux et 1 Psyché)
- 1 cafetière
- 1 bouilloire
- Poubelles en nombre suffisant et réparties sur le site
- 2 portants + cintres
- 20 tables
- l'ensemble des barrières de chantier (type Héras) et plots nécessaires pour clôturer l'espace scénique et les loges.

ANNEXE D

Groupe local de jeunes - Ville d'Yci

Fiche technique simplifiée

Eléments scéniques et son :

Groupe composé de quatre musiciens :

- une batterie
- une basse
- une guitare électrique lead (principal) / 2° voix
- Un chant lead (principal) / guitare électrique

Chaque musicien souhaite avoir son propre retour sur scène.

Le chanteur lead n'utilise sa guitare qu'à partir de la moitié du set musical.

Le guitariste lead change d'instrument pour deux morceaux au milieu du concert.

Vous disposez pour ce groupe de 4 retours.

Pour la sonorisation façade, il vous est attribué 12 voies sur la console son.

Vous disposez de deux micros chant et d'un pack de 3 micros pour la batterie.

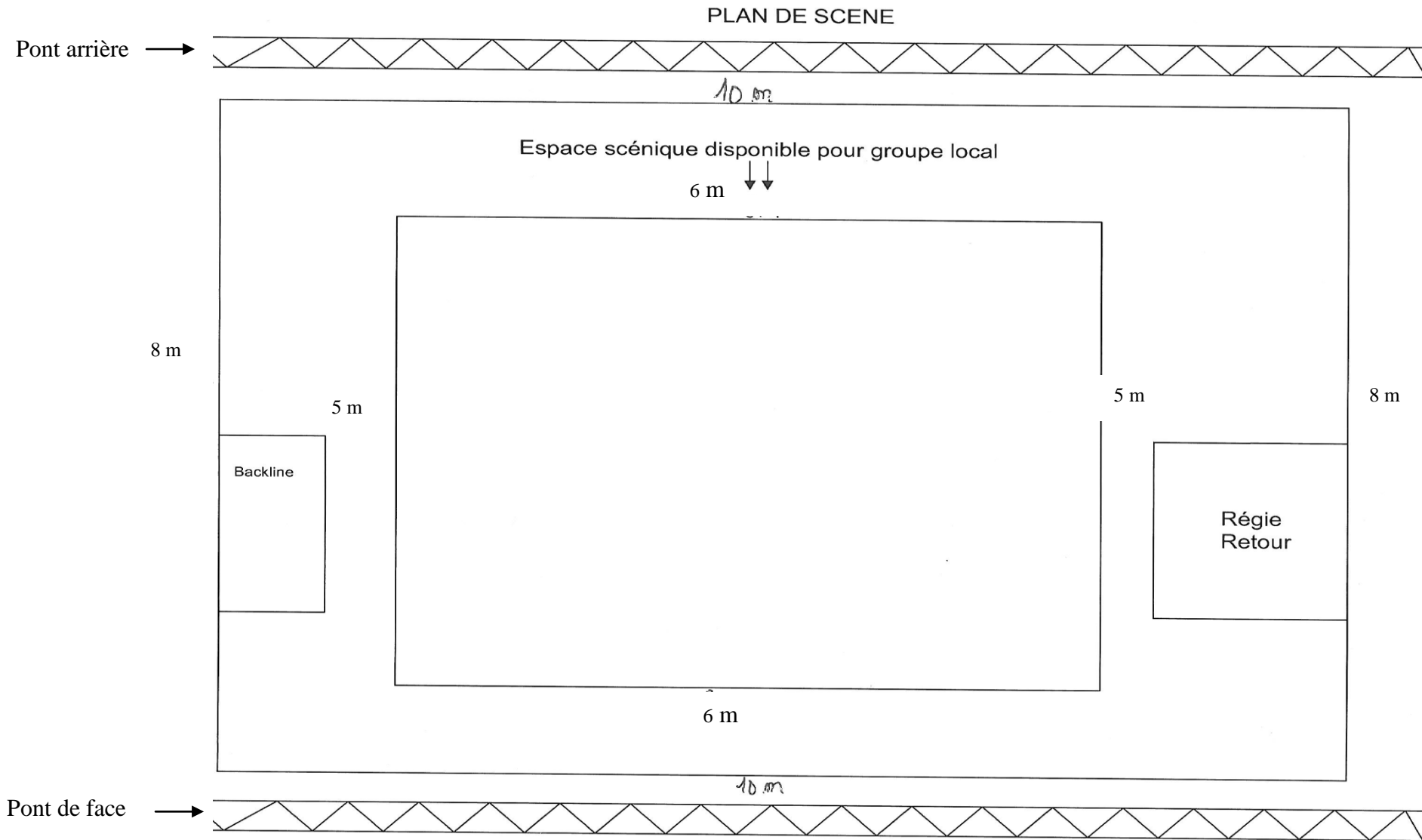
Eléments lumière :

Les prestataires techniques de la production vous attribuent pour votre plan lumière : 6 pars, 6 PC et 6 découpes.

Les accroches peuvent se faire sur le pont de face ou le pont arrière.

Il n'y a pas de restriction ni en matières de circuit disponible ni en matière de voies sur la console lumière.

ANNEXE E : Plan d'implantation scénique du groupe local



ANNEXE F

RETROPLANNING DU PLAN DE COMMUNICATION

MARS	
AVRIL	
MAI	
JUIN	

Sur ce tableau, vous pouvez rajouter des lignes, des colonnes autant que vous estimez en avoir besoin.